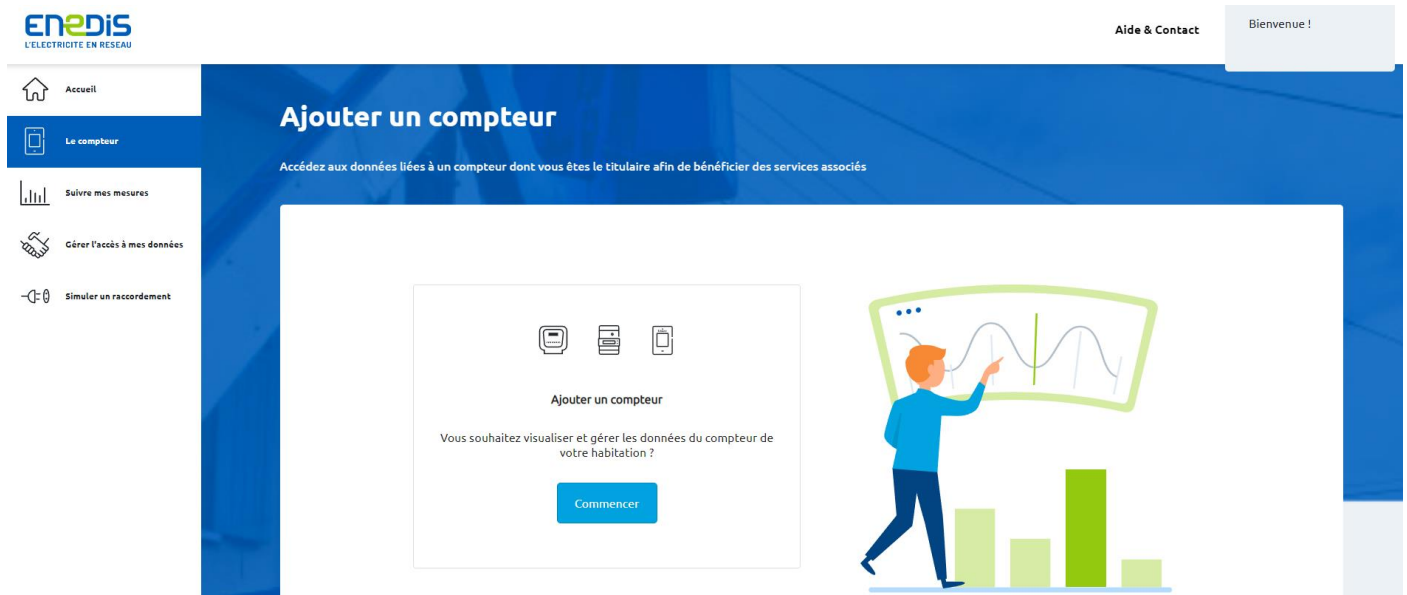


# Guide : Suivre ses consommations électriques précisément

Connexion/Création de compte : <https://mon-compte-particulier.enedis.fr/>

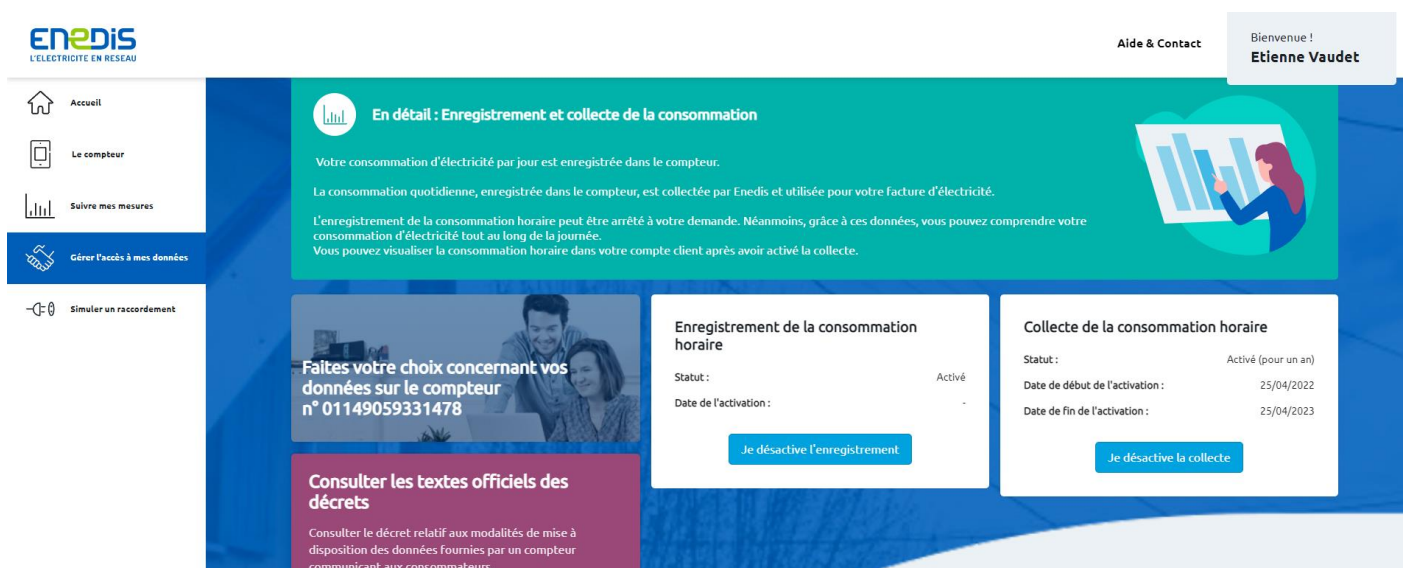
## Etape 1 : Ajouter un Compteur



Rendez-vous sur votre compteur Linky pour récupérer le numéro du point de livraison (PDL ou PRM), puis confirmez votre identité.

## Etape 2 : Activer la collecte horaire

Dans l'onglet Gérer l'accès à mes données, en bas de page : activez l'enregistrement ET la collecte de la consommation horaire



**En détail : Enregistrement et collecte de la consommation**

Votre consommation d'électricité par jour est enregistrée dans le compteur.

La consommation quotidienne, enregistrée dans le compteur, est collectée par Enedis et utilisée pour votre facture d'électricité.

L'enregistrement de la consommation horaire peut être arrêté à votre demande. Néanmoins, grâce à ces données, vous pouvez comprendre votre consommation d'électricité tout au long de la journée. Vous pouvez visualiser la consommation horaire dans votre compte client après avoir activé la collecte.

Enregistrement de la consommation horaire		Collecte de la consommation horaire	
Statut :	Activé	Statut :	Activé (pour un an)
Date de l'activation :	-	Date de début de l'activation :	25/04/2022
		Date de fin de l'activation :	25/04/2023

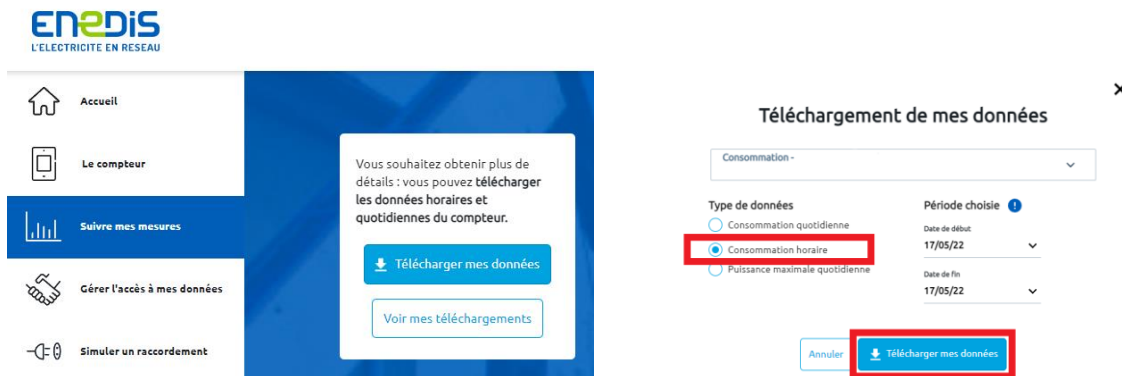
**Faites votre choix concernant vos données sur le compteur n° 01149059331478**

**Consulter les textes officiels des décrets**

Consulter le décret relatif aux modalités de mise à disposition des données fournies par un compteur communiquant aux consommateurs.

### Etape 3 : Extraire ses données

Après plusieurs semaines/mois, vous pouvez extraire vos données sous format CSV, dans l'onglet « Suivre mes mesures » → « Télécharger mes données » et choisissez la période voulue



→ « Voir mes téléchargements » et cliquer sur le bouton pour récupérer le fichier .csv



### Etape 4 : Etudier sa consommation

Avec un peu de manipulation, il est possible d'extraire des courbes de consommation, et potentiellement les comparer avec des courbes de productions photovoltaïques.

**Vous pouvez également réaliser le suivi et la récupération de vos données de consommations via votre fournisseur d'électricité, contactez-le !**